

**Liste des délibérations examinées  
en séance du Bureau Communautaire du 8 Novembre 2022**

Date d'affichage : 9 Novembre 2022

Date de mise en ligne : 9 Novembre 2022

Délibération n°	Intitulé	Vote
2022-BC-029	Validation des missions d'étapes pré-opérationnelles à la restauration des milieux aquatiques, à la gestion des inondations, des coulées de boue du bassin versant du ruisseau d'Urcourt et demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse	Unanimité
2022-BC-030	Demande d'établissement d'un plan de prévention des risques inondations sur le bassin versant du Woigot	Unanimité
2022-BC-031	Aide à l'installation d'une Maison d'Assistance Maternelle	Unanimité
2022-BC-032	Demande de subvention pour le développement de la pâtisserie Hémisphère Sucré de Batilly	Unanimité

Le Président,

**Luc RITZ**



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

**SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 28 Octobre 2022.

Etaient présents : Mesdames BEAUGNON, GUIRLINGER et Messieurs RITZ, CORZANI, LOMBARD, VALENCE, TONIOLO, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, BROGI, DANTE, MAFFEI, MANGIN, HYPOLITE.

Était excusée : Madame RIGGI

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

**Membres en exercice : 16**

**Présents : 15**

**Pouvoir : 0**

**Votants : 15**

Le procès-verbal de la séance du 10 Octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Président procède à l'appel des membres du Bureau Communautaire.

**Ordre du Jour :**

**2022.BC.029** : Validation des missions d'étapes pré-opérationnelles à la restauration des milieux aquatiques, à la gestion des inondations, des coulées de boue du bassin versant du ruisseau d'Urcourt et demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse,

**2022.BC.030** : Demande d'établissement d'un plan de prévention des risques inondations sur le bassin versant du Woigot,

**2022.BC.031** : Aide à l'installation de Maisons d'Assistance Maternelle,

**2022.BC.032** : Demande de subvention pour le développement de la pâtisserie Hémisphère Sucré de Batilly.

-----

## 2022.BC.029 - VALIDATION DES MISSIONS D'ETAPES PRE-OPERATIONNELLES A LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, A LA GESTION DES INONDATIONS, DES COULEES DE BOUE DU BASSIN VERSANT DU RUISSEAU D'URCOURT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

Après les graves inondations de 2016 qui ont touché Bruville, une étude diagnostic globale a été réalisée sur l'ensemble du bassin versant du ruisseau de Bruville. Accompagnée d'un programme d'actions cette pré-étude a permis d'identifier les différents secteurs très problématiques et les diverses hypothèses afin de résorber le phénomène dans la traversée de Bruville. Il s'avère que l'ensemble des efforts doivent être porté, dans un premier temps, sur le sous bassin versant des ruisseaux d'Urcourt et de Butricourt. Pour ce faire, un programme comprenant les études complémentaires, les étapes pré-opérationnelles et opérationnelles techniques, administratives et juridiques aux travaux a été identifié. Après consultation, l'offre du cabinet IRH a été retenue.

Le programme comporte les missions de (termes du code de la commande publique):

- Phase 1 : AVP (Etudes d'Avant-Projet)
- Phase 2 : PRO (Etudes de Projet)
- Phase 3 : REG (Dossiers Réglementaires, DIG, ...)
- Phase 4 : ACT (Assistance à la Passation des Contrats de Travaux)
- Phase 5 optionnelle : Maîtrise d'œuvre et suivi de chantier (VISA (Visa des études d'exécution), DET (Direction de l'Exécution des Travaux), OPC (Ordonnancement Coordination Pilotage du Chantier) et AOR (Assistance Apportée pour les Opérations de Réception)). Cette phase est en dehors de ce plan de financement.

La phase AVP permettra d'identifier les besoins complémentaires éventuels (levés topographiques, études géotechniques, ITV (caméra dans les réseaux), inventaire faune-flore, ...).

La Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle réalisera les phases :

- Analyse des caractéristiques des parcelles et des pratiques des exploitants
- Concertation et propositions d'aménagements

Le plan de financement proposé établit toutes les opérations nécessaires jusqu'à la veille des travaux.

- Phase 1, 2, 3 et 4, estimations chiffrées des besoins complémentaires, prestation de la Chambre d'Agriculture et enquête publique.

Si le dossier doit faire l'objet d'une Enquête Publique pour être déclaré d'intérêt général ou d'utilité publique. Il est également proposé d'autoriser le Président à lancer cette procédure.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Phase 1, 2, 3, 4	85 932,00		
Besoins complémentaires de la phase 1 (estimations):		Agence de l'eau Rhin Meuse	100 745,60
Levés topographiques	8 000,00		
Etude géotechnique	5 000,00		
ITV	2 000,00		
Etude Faune Flore	10 000,00		
Accompagnement de la Chambre d'Agriculture 54	10 000,00	Orne Lorraine Confluences	25 186,40
Enquête Publique	5 000,00		
<b>Total</b>	<b>125 932,00</b>	<b>Total</b>	<b>125 932,00</b>

André FORTUNAT demande si l'étude concernant le secteur de Mancieulles sera financée par OLC. Christian LAMORLETTE précise qu'une étude de bassin-versant, mutualisée avec Cœur du Pays Haut vient d'être lancée et que parallèlement, Val de Briey a souhaité lancer une étude sur Mancieulles. Si une étude complète est initiée sur le bassin-versant du Woigot, ses affluents seront pris en compte et l'étude sera alors financée. On ne peut plus raisonner localement mais en termes de bassins-versants.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

**-- Valide :**

- Toutes les phases pré-opérationnelles à la restauration des milieux aquatiques, à la gestion des inondations et des coulées de boue du bassin versant du ruisseau d'Urcourt et de ses affluents.
- Les besoins complémentaires de la phase 1
- La prestation de la Chambre d'Agriculture 54
- La mise à enquête publique
- Le plan de financement prévisionnel

Lors de la phase travaux (Phase 5 hors de cette délibération), aura été établi financièrement en termes de compétence réciproque les éléments à la charge des différents partenaires.

## 2022.BC.030 – DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT DU WOIGOT

Le bassin versant de la rivière Woigot est régulièrement sujet à des inondations importantes causant de nombreux dégâts sur les biens des riverains notamment sur le ban de la commune de Val de Briey. La communauté de communes Orne Lorraine Confluences dans le cadre de sa compétence Préventions des Inondations sur cette partie de son territoire souhaite mettre en œuvre une étude globale de bassin versant avec l'appui du Syndicat Mixte Moselle Aval. Les différentes études techniques déjà menées sur les tronçons problématiques témoignent de causes localisées principalement anthropiques.

Il est aujourd'hui clair que les aménagements, afin d'amoindrir les effets des crues sur ce secteur, ne seront pas uniquement liés à des remises en état des cours d'eau en amont avec des solutions basées sur la nature. En effet, il sera également nécessaire de prévoir des aménagements d'ouvrages hydrauliques et techniques sur la partie urbaine du linéaire du cours d'eau. La complexité du dossier met en évidence des futures problématiques de financement des lourds aménagements à prévoir.

Les crues du Woigot et de ses affluents notamment sur la commune de Val de Briey, mais aussi en amont chez nos voisins de la communauté de communes Cœur de Pays Haut, ne causent pas uniquement des dégâts sur les biens des propriétaires riverains mais sont aussi clairement source d'inquiétude pour la vie des riverains eux-mêmes. Le régime torrentiel du Woigot en crue provoque des montées très rapides des eaux avec de très forts courants. Les derniers évènements en date de juillet 2021 en sont encore un lourd témoignage.

Par anticipation, lorsque la communauté de communes devra travailler sur les plans de financement partagés des solutions techniques retenues, cela ne pourra pas se faire uniquement par le biais de la fiscalité de la taxe GEMAPI. La communauté de communes devra pouvoir bénéficier des fonds de solidarité nationale dits Fonds Barnier. Par contre, le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs n'est mobilisable uniquement lorsqu'existe un plan de prévention des risques naturels ou plan de prévention multirisques.

C'est pourquoi, compte tenu de tous les événements passés et à venir de crues majeures du bassin versant Woigot et de la dangerosité de ce dernier,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, l'unanimité :

-- **Demande** à l'Etat et à son représentant, la prescription le plus rapidement possible, d'un Plan de Prévention des Risques Inondations ou d'un Plan Multirisques sur l'ensemble du bassin versant du Woigot.

## 2022.BC.031 – AIDE A L'INSTALLATION DE MAISONS D'ASSISTANCE MATERNELLE

Les RPE (Relais Petite Enfance) de notre territoire suivent depuis quelques années la coordination et les projets de création des MAM (Maison d'Assistance Maternelle).

A ce jour, notre territoire dispose de 4 MAM (Batilly, Briey, Immonville et Joeuf (en cours)).

Ces structures de 8 à 16 places restent sous la responsabilité des assistantes maternelles qui se sont regroupées. Les parents peuvent bénéficier des avantages financiers de la CAF comme pour une garde individuelle.

Depuis 2021, la CAF octroie des aides à l'investissement pour l'installation des nouvelles MAM. Ces aides sont attribuées pour des locations dans le parc public. Néanmoins, les Créatrices de MAM trouvent très souvent les logements qui correspondent à leurs besoins dans le parc privé, l'investissement a déployé au départ du projet bloque l'initiative de ces assistantes maternelles.

Elles sont souvent découragées ou cherchent à s'installer dans les secteurs avec des aides. (Moselle)

Une aide de démarrage permettrait l'installation de MAM sur notre territoire, limitant ainsi les dépenses de l'OLC dans les crèches et les périscolaires. (Souvent saturés)

Une convention sera signée avec la MAM pour anticiper le remboursement des sommes versées au prorata de la période d'ouverture (plafonnée à 5 ans).

Christian LAMORLETTE s'interroge sur l'éventuelle concurrence avec les crèches et périscolaires intercommunaux. Didier VALENCE précise que ce dispositif est complémentaire au service actuel car les crèches et accueils périscolaires sont saturés. C'est un atout, au vu de la pénurie d'assistantes maternelles car ce dispositif les incite à rester sur le territoire.

Catherine BEAUGNON souhaite savoir si d'autres projets sont en cours. Didier VALENCE confirme qu'il y en a d'autres mais ils n'ont pas été finalisés. Il existe des secteurs où le besoin se fait ressentir.

Anne GUIRLINGER pose la question d'un éventuel fléchage géographique des subventions accordées.

Fabrice BROGI souhaite savoir si le parc privé communal est public. Didier VALENCE pense que oui mais il souligne que les bâtiments doivent répondre à certains critères (plain-pied, parking...).

Pour André CORZANI, ce serait une petite incitation pour aider au démarrage afin de favoriser l'implantation de MAM.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Octroie** une aide de 3 000 € pour l'aide à l'investissement de MAM en location dans le parc privé.

-- **Autorise** le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

### **2022.BC.032 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PATISSERIE HEMISPHERE SUCRE DE BATILLY**

Madame Héloïse STEINMETZ, titrée Meilleure Apprentie de France section pâtisserie en 2016, a décidé d'ouvrir son auto-entreprise le 1<sup>er</sup> juin 2017 sur la commune de Batilly. La qualité de ses produits ainsi que la finesse de son travail ont plu à un maximum de clients et c'est pour cela qu'aujourd'hui elle a décidé de développer son activité.

C'est dans un bâtiment familial leur appartenant depuis 70 ans qu'elle a l'opportunité de s'installer afin de pouvoir faire évoluer sa gamme de produits, mais aussi de proposer une vente quotidienne aux clients (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

Afin de pouvoir s'installer dans le nouveau laboratoire et le nouvel espace de vente, un nombre important de travaux devra être réalisé : les propriétaires prennent en charge une partie des travaux, soit la réfection de la façade, la création d'un parking, les menuiseries extérieures, l'isolation intérieure des locaux ainsi que tout le gros œuvre. Madame Steinmetz prendra en charge les travaux suivants : une partie des menuiseries, le revêtement des sols et murs, la peinture, l'électricité.

L'objectif est d'ouvrir la nouvelle pâtisserie au printemps 2023.

Le coût total des travaux et aménagements s'élève à 86 817,63 € HT. Le projet est éligible à la fiche-action 3 du programme LEADER du GAL du Pays de Briey.

#### **Plan de financement :**

**Dépenses** : travaux et aménagements = 86 817,63 €

**Recettes** : Autofinancement privé : 36 817,63 €

LEADER : 45 000 €

Participation publique versée par OLC : 5 000 €

Après en avoir délibéré,

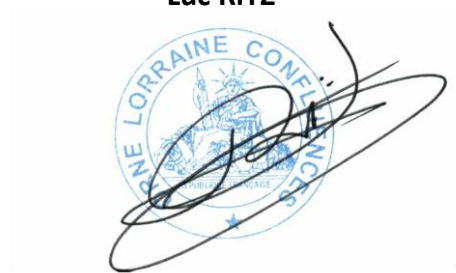
Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** la participation d'OLC à hauteur de 5 000 € (aide rattachée au régime de minimis), ce qui représente la contrepartie publique nécessaire pour lever 45 000€ de fonds Leader.

Le Secrétaire de Séance,  
**Didier VALENCE**



Le Président d'Orne Lorraine Confluences,  
**Luc RITZ**





## SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

**2022.BC.029** : Validation des missions d'étapes pré-opérationnelles à la restauration des milieux aquatiques, à la gestion des inondations, des coulées de boue du bassin versant du ruisseau d'Urcourt et demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse,

**2022.BC.030** : Demande d'établissement d'un plan de prévention des risques inondations sur le bassin versant du Woigot,

**2022.BC.031** : Aide à l'installation de Maisons d'Assistance Maternelle,

**2022.BC.032** : Demande de subvention pour le développement de la pâtisserie Hémisphère Sucré de Batilly.

### ETAT DES MEMBRES PRESENTS :

<b>DELEGUE(E)S</b>	<b>COMMUNES</b>
BEAUGNON Catherine	JARNY
BERG André	ANOUX
BROGI Fabrice	AUBOUE
CORZANI André	JOEUF
DANTE Didier	AVRIL
FORTUNAT André	VAL DE BRIEY
GUIRLINGER Anne	FRIAUVILLE
HYPOLITE Gérard	HATRIZE
LAMORLETTE Christian	VALLEROY
LOMBARD Christian	MOINEVILLE
MAFFEI Jean-Claude	GIRAUMONT
MANGIN Michel	BRUVILLE
RIGGI Marie-Christine	BATILLY

RITZ Luc	LABRY
TONIOLO Jean	HOMECOURT
VALENCE Didier	JEANDELIZE

Le Secrétaire de Séance,  
**Didier VALENCE**



Le Président d'Orne Lorraine Confluences,  
**Luc RITZ**



Date de mise en ligne sur le site internet : 30 Novembre 2022